



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 24 FEVRIER 2020 à 8h30

Date de convocation : 16 février 2020

Délibération
N°B2020_15

Membres en exercice :	24
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VERGNES

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Didier CODORNIU, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Tristan LAMY,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Didier CODORNIU (jusqu'à la délibération B2020_19), Christian LAPALU (délibération B2020_19), Henri MARTIN (délibération B2020_19), Magali VERGNES (délibération B2020_19)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Michel JAMMES

PROCURATION EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes

OBJET : COMMUNICATION – Convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020

Le Grand Narbonne et Alenis mettent en œuvre des actions de communication et des plans media pour assurer la promotion de leurs services ou manifestations.

Le Grand Narbonne participe à la Foire de Printemps, manifestation économique d'envergure, pour ses besoins de communication de proximité.

Alenis met en œuvre un important plan media sur le territoire et au-delà afin de renforcer la notoriété de la manifestation, fidéliser et recruter des visiteurs. Dans ce contexte, le Grand Narbonne et Alenis se sont rapprochés pour déterminer les modalités d'un échange réciproque des moyens de promotion nécessaires à leurs besoins de communication respectifs.

Afin d'organiser cet échange, il convient de conclure une convention qui a pour objet de préciser les conditions d'échanges des moyens de communication nécessaires à la promotion des services publics pour Le Grand Narbonne et de la Foire de Printemps pour Alenis.

Elle fixe les moyens de communication mis à disposition des deux parties. Elle précise également les modalités de validation et de transmission des éléments techniques.

Le Grand Narbonne dispose, pour ses besoins propres ou celui de ses partenaires, de 6 semaines d'affichage sur la flotte de bus urbain du réseau Citibus. La Communauté d'agglomération mettra gracieusement à la disposition d'Alenis le réseau d'affichage de la flotte de bus urbains Citibus pour une durée d'une semaine soit du 27 avril au 3 mai 2020, ainsi que la publication d'un article dans le support Grand Narbonne, agenda des sorties culture et loisirs pour la période février-mars-avril 2020, la mise en place d'une bâche de 4 m x 6 m sur la façade de la médiathèque du Grand Narbonne d'une durée de quinze jours (à préciser ultérieurement) et la diffusion d'affiches et de flyers au sein des équipements communautaires.

Alenis mettra gracieusement à la disposition du Grand Narbonne un espace d'exposition de 48m² situé dans le hall d'entrée du Parc des Expositions.

La conception des affiches et leur impression pour la campagne de communication sur les bus ainsi que la conception et l'impression de la bâche sont à la charge exclusive d'Alenis.

La présente convention sera conclue pour une période d'une durée d'un an, soit l'année 2020 et pourra être renouvelée par accord exprès entre les parties pour une durée d'un an.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020, telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention entre Le Grand Narbonne et Alenis pour la Foire de Printemps 2020

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

